



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 juillet 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-douzième session**

Point 20 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Développement durable**

## **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport porte sur le suivi et l'application des Modalités accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), conformément à la résolution [71/225](#) de l'Assemblée générale. Il analyse, entre autres, la mise en œuvre des priorités des petits États insulaires en développement définies dans les Orientations de Samoa et les différents thèmes abordés dans la résolution, notamment les activités menées par les États Membres, les fonds et programmes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les commissions régionales, selon qu'il convient, en tenant compte des travaux réalisés par les organismes des Nations Unies, ainsi que toutes les organisations nationales, sous-régionales et régionales compétentes.

---

\* [A/72/150](#).



## I. Introduction

1. Les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), document final officiel de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement<sup>1</sup>, ont été approuvées par l'Assemblée générale en novembre 2014 (voir résolution 69/15). Dans sa résolution sur le suivi et l'application de la Stratégie de Maurice adoptée durant la même session (voir résolution 69/217), l'Assemblée a réaffirmé la teneur du document final et, entre autres, rappelé les priorités en matière de développement durable des petits États insulaires en développement qui y sont énoncées et souligné qu'il fallait veiller à en assurer, de manière efficace, la mise en œuvre, le contrôle et le suivi. Elle a renouvelé ces dispositions en 2015 et en 2016 (voir les résolutions 70/202 et 71/225).

2. En septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) dans lequel sont énoncés 17 objectifs de développement durable qui représentent les aspirations de la communauté mondiale concernant les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et qui sont universellement applicables aux pays développés et aux pays en développement. Depuis lors, l'Assemblée n'a cessé de rappeler les priorités de développement durable des petits États insulaires en développement énoncées dans les Orientations de Samoa et dans le Programme 2030, et elle a souligné à plusieurs reprises qu'il fallait en assurer, de manière efficace, la mise en œuvre, le contrôle et le suivi (voir résolution 70/202, par. 2 et 4 et résolution 71/225, par. 2 et 5).

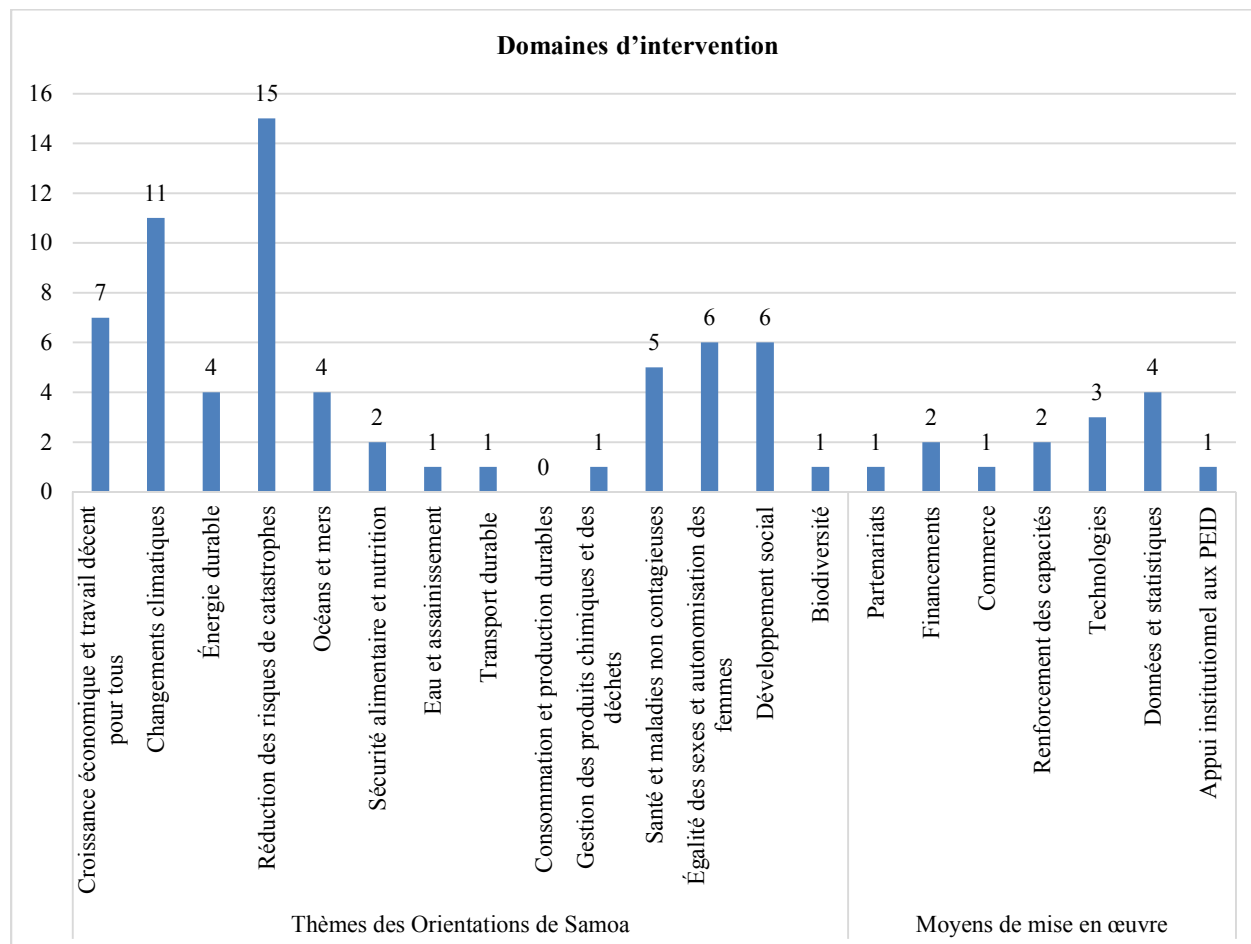
3. Le présent rapport comporte quatre grandes sections, y compris une brève introduction et une conclusion. Les sections II et III rendent compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa et du Programme 2030, y compris, entre autres, dans la concrétisation des engagements et des partenariats annoncés à la Conférence de Samoa. Le rapport présente également les activités visant à réduire les vulnérabilités des petits États insulaires en développement et à mettre en œuvre leurs priorités, ainsi que celles visant à insérer ou intégrer le dispositif des Orientations de Samoa et du Programme 2030 dans les politiques de développement et les cadres de coopération nationaux et régionaux. Il décrit plus en détail les activités d'examen et de suivi menées durant la période considérée. Aux fins de l'établissement du rapport, le Secrétariat avait demandé, au moyen de questionnaires, des informations aux États Membres, aux fonds et programmes concernés des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux commissions régionales et aux organisations nationales, régionales et sous-régionales compétentes. Nauru a été le seul État Membre à avoir contribué au présent rapport<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> A/CONF.223/10, chap. 1, résolution 1.

<sup>2</sup> Des contributions ont été reçues de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, de la Division de la population et de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR), de la CNUCED, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de l'Organisation

4. La figure ci-après récapitule les domaines dans lesquels des activités ont été menées durant la période considérée. Il convient de noter que lorsqu'une activité se rapporte à plusieurs thèmes, elle est mentionnée pour chacun de ces thèmes.

#### Activités se rapportant aux thèmes des Orientations de Samoa et leurs moyens de mise en œuvre



## II. Mise en œuvre des Orientations de Samoa

5. La présente section décrit les différentes activités et initiatives menées durant la période considérée dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des Orientations de Samoa et examine les questions abordées dans la résolution [71/255](#).

mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du Centre du commerce international (CCI), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, de l'équipe de pays des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) du Secrétariat du Commonwealth et du Gouvernement de Nauru.

## A. Partenariats en faveur des petits États insulaires en développement

6. La coopération et les partenariats ne sont pas des concepts nouveaux à l'ONU; cependant, la manière dont on s'est employé à promouvoir les partenariats pour mettre en œuvre les Orientations de Samoa et les objectifs de développement durable dans les petits États Insulaires en développement traduit un recentrage qui pourrait servir de modèle aux initiatives de développement multilatérales. Les demandes exprimées au paragraphe 3 de la résolution 71/225 sont examinées ci-après. En 2015, l'Assemblée a créé, conformément aux dispositions du paragraphe 101 des Orientations de Samoa, le Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement<sup>3</sup> (voir résolution 70/202, par. 11), afin de suivre et d'assurer la pleine exécution des engagements pris dans ce contexte et de favoriser un suivi efficace et rationnel des partenariats existants pour les petits États insulaires en développement, en particulier ceux lancés lors de la Conférence de Samoa<sup>4</sup> et d'encourager l'établissement de partenariats véritables et durables en faveur du développement durable de ces États. Ce cadre comprend un Comité directeur, un dialogue multipartite annuel mondial, un modèle d'établissement de rapports sur les partenariats et des dialogues de partenaires nationaux et régionaux.

7. Le Comité directeur des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement<sup>5</sup> a publié, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, un document intitulé : « Partnerships for Small Island Developing States 2016 » qui, entre autres, examine une série de partenariats parmi les 300 lancés en faveur des petits États insulaires en développement à la Conférence de Samoa. Le Comité et le Département des affaires économiques et sociales ont également élaboré, lancé et utilisé le « modèle type d'établissement de rapport », afin de collecter les mises à jour concernant ces partenariats. On trouvera un tableau complet des rapport d'étape, y compris une présentation détaillée des partenariats, à l'adresse [www.sids2014.org/partnership/reports/](http://www.sids2014.org/partnership/reports/).

8. S'il est ressorti de ce document que la plupart des partenariats évalués étaient en bonne voie, les difficultés les plus fréquemment mentionnées avaient trait : à l'insuffisance et à la durabilité des financements, aux coûts élevés des transactions et des voyages en raison des distances, aux problèmes de communications, y compris les problèmes d'accès à Internet et de connectivité, aux différences et aux sensibilités socioculturelles, aux barrières linguistiques et aux risques politiques propres à chaque pays, changements de gouvernement et instabilité politique en période pré ou post-électorale par exemple. Comme indiqué dans le document, tout partenariat réussi passe souvent par une participation large et véritable de tous les secteurs de la société, ainsi que des communautés et des populations voisines. Le Comité directeur a tenu deux réunions formelles durant la période considérée et le deuxième dialogue multipartite annuel mondial sur les partenariats en faveur des petits États insulaires en développement a eu lieu le 7 juin 2017.

9. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a engagé une série d'activités visant à promouvoir le secteur privé et à élaborer des modèles de partenariat public-privé en faveur des petits États insulaires en développement. Il

<sup>3</sup> Des informations supplémentaires et des mises à jour concernant ces partenariats sont disponibles à l'adresse <http://www.sids2014.org/partnerships>.

<sup>4</sup> Le Comité est coprésidé par l'Italie et les Maldives.

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2364Publication%202016%20read.pdf>.

a également poursuivi la mise en service du Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement<sup>6</sup>, plateforme et centre de ressources en ligne dont l'objectif est d'améliorer les relations entre les entités des secteurs privés nationaux et régionaux des petits États insulaires en développement, les multinationales et d'autres parties prenantes intéressées. Le Réseau contribue à renforcer l'échange de pratiques exemplaires et d'enseignements tirés de l'expérience, l'apprentissage par les pairs dans les petits États insulaires en développement et entre ces derniers et le reste du monde, et la collaboration entre les organisations du secteur privé au niveau régional.

10. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a continué de promouvoir les accords de partenariat qu'il a noués avec plus de 17 petits États insulaires en développement, plus particulièrement avec les institutions de ces états chargées du logement, de l'urbanisation ou de l'aménagement du territoire<sup>7</sup>. Les activités menées dans le cadre de ces partenariats ont été financées par la Commission européenne, l'Agence des États-Unis pour le développement international, la Croix-Rouge américaine et l'Alliance mondiale des villes. ONU-Habitat a noué des partenariats directs avec plus de 50 villes et collabore avec d'autres organisations compétentes du secteur de l'urbanisme, telles que le Réseau de gestion urbaine et foncière des Caraïbes, l'Association des urbanistes des Caraïbes, le Réseau des associations de collectivités territoriales du Pacifique et l'Université des Indes occidentales.

11. Le Programme du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour les îles du Pacifique est partie à huit des partenariats annoncés à la Conférence de Samoa, dont le Partenariat océanien pour l'action concernant l'eau sans risque pour la santé et l'assainissement, le Partenariat océanien pour la sécurité de l'approvisionnement en eau dans les atolls, le Conseil régional du Pacifique pour la protection et l'éducation de la petite enfance, le programme du Pacifique pour la protection des enfants contre la violence, les mauvais traitements et l'exploitation, le programme pour l'amélioration de la santé maternelle, néonatale et infantile dans le Pacifique, le bureau de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la prévention et le contrôle des maladies non contagieuses dans le Pacifique, le Partenariat sur le cadre du Pacifique pour l'épanouissement des jeunes et le programme pour la promotion de l'éducation sexuelle complète dans le Pacifique<sup>8</sup>.

12. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de mettre en œuvre les engagements et les partenariats annoncés à la Conférence de Samoa. Il s'agit notamment du projet de partenariat entre le Japon et la région des Caraïbes sur les changements climatiques, du projet régional pour la résilience aux catastrophes dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, du projet du Pacifique pour l'adaptation aux changements climatiques, du programme du Pacifique pour la résilience aux risques, du programme intégré de Choiseul sur les changements climatiques et du Programme du Pacifique pour l'accès aux services financiers.

13. En sa qualité de président du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la jeunesse, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a collaboré avec la Communauté du Pacifique, le Conseil de la jeunesse du Pacifique, le Secrétariat du Commonwealth, l'UNICEF, le PNUD, l'Organisation

<sup>6</sup> Voir <https://sidsgbn.org/>.

<sup>7</sup> Voir <http://open.unhabitat.org/project/41120-2384/>.

<sup>8</sup> Voir <https://www.unicef.org/pacificislands/>.

internationale du Travail (OIT) et ONU-Femmes à l'élaboration de la prochaine édition du « Rapport sur la situation des jeunes dans le Pacifique »<sup>9</sup>.

14. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a noué des partenariats avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Institut des ressources naturelles des Caraïbes et la Communauté du Pacifique dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la sylviculture et du renforcement des capacités relatives aux nouvelles techniques de production. Au nombre de ces partenariats, on peut citer le Partenariat pour la conservation des ressources halieutiques dans la région des Caraïbes, lancé par l'intermédiaire de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest de la FAO, le Cadre mondial pour les services climatologiques dans les petits États insulaires en développement, le Partenariat mondial pour les océans, le Partenariat mondial sur les déchets marins et l'Alliance du Pacifique pour un avenir viable.

15. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a poursuivi la mise en œuvre de nombreux partenariats lancés à la Conférence de Samoa, notamment le Pacific Heritage Hub (centre pour le patrimoine du Pacifique), l'initiative Heritage Strengthening in the Pacific, Sandwatch – observatoire mondial des changements environnementaux dans les petits États insulaires en développement, l'initiative Bridging the GAP : Driving partnerships for the Global Action Programme on Education for Sustainable Development (Réduire l'écart : conduire des partenariats dans le cadre du Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable) et l'initiative visant à accroître la coopération Sud-Sud pour renforcer les capacités dans le domaine des sciences (Enhancing South-South cooperation for capacity building in science).

16. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a collaboré avec ses partenaires et d'autres parties prenantes pour aider les petits États insulaires en développement à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) et des services de télécommunication à large bande.

17. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a poursuivi ses initiatives de partenariat avec plusieurs organisations, dont le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement, l'Agence autrichienne pour le développement et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'avec des représentants du secteur privé, de la société civile et des universités, l'objectif étant de renforcer la capacité des petits États insulaires en développement de coopérer avec les institutions multilatérales de financement du développement, les institutions financières internationales et les entreprises privées. La création d'un réseau de centres régionaux pour les énergies renouvelables dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, du Pacifique, d'Afrique et de l'océan Indien, en partenariat avec l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement, la CARICOM et la Communauté du Pacifique vient témoigner de ces efforts de collaboration.

18. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) est actuellement en partenariat avec les petits États insulaires en développement dans le domaine des bases de données sur la propriété intellectuelle, les savoirs locaux et les expressions culturelles traditionnelles des peuples autochtones, les rapports panoramiques sur les brevets, ainsi qu'avec les centres d'appui à la technologie et à l'innovation.

<sup>9</sup> Voir [www.unicef.org/pacificislands/State\\_of\\_the\\_Pacific\\_Youth\\_Report\\_web.pdf](http://www.unicef.org/pacificislands/State_of_the_Pacific_Youth_Report_web.pdf).

19. La Centre du commerce international a noué un partenariat avec les gouvernements du Pacifique et les entreprises du secteur privé pour mettre sur pied, grâce à l'appui financier du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce, le programme du Pacifique pour l'émancipation économique des femmes et des filles<sup>10</sup>, qui vise à accroître les perspectives d'emploi et de revenu des femmes. Il a également lancé un nouveau partenariat avec eBay pour renforcer les capacités des petites et microentreprises des petits États insulaires en développement de participer au commerce numérique mondial.

20. Le bureau multipays pour les Caraïbes d'ONU-Femmes a signé un mémorandum d'accord avec la CARICOM afin de collaborer à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, des objectifs de développement durable, des Orientations de Samoa, du Programme d'action de Beijing et des Principes d'autonomisation des femmes. Le mémorandum a pour objet d'améliorer la production et l'analyse de données et de statistiques sur la problématique hommes-femmes dans toutes la région des Caraïbes et de renforcer les capacités des États membres de la CARICOM de mettre en œuvre les engagements internationaux, régionaux et nationaux visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

21. Le Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA) s'est employé à améliorer la coordination, la coopération et l'état de préparation en matière d'interventions humanitaires dans la région des Caraïbes et la région de l'Asie et du Pacifique.

22. L'Organisation internationale pour les migrations (OMM) a poursuivi la mise en œuvre de son projet mondial intitulé « Migrations, environnement et changements climatiques : données pour les politiques », auquel participent quatre petits États insulaires en développement parmi ses membres (Haïti, Maurice, République dominicaine et Papouasie-Nouvelle-Guinée) et qui traite de la question des vulnérabilités, du climat et des migrations.

23. Nauru a indiqué avoir élaboré et adopté sa feuille de route sur l'énergie (Energy Road Map) 2014-2020<sup>11</sup>, avec l'appui de partenaires de développement, notamment du « SIDS Lighthouses Initiative » de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables. Le PNUD a apporté son soutien au Gouvernement de Nauru en recensant les secteurs publics prioritaires au regard des cibles des objectifs de développement durable et en évaluant les données et plans nationaux de référence à l'aune des indicateurs de ces objectifs. En outre, Nauru a lancé le projet « Ridge to Reef » (de la crête au récif) pour préserver la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes, accroître la résilience climatique et améliorer les moyens de subsistance.

## **B. Mise en œuvre et appui aux petits États insulaires en développement**

24. La présente section traite des questions abordées aux paragraphes 4, 7 et 9 à 12 de la résolution [71/225](#).

<sup>10</sup> Voir <http://dfat.gov.au/geo/pacific/development-assistance/pages/gender-equality-pacific-regional.aspx>.

<sup>11</sup> Voir [http://prdrse4all.spc.int/system/files/second\\_draft\\_nauru\\_energy\\_road\\_map\\_v6\\_0.pdf](http://prdrse4all.spc.int/system/files/second_draft_nauru_energy_road_map_v6_0.pdf)

## 1. Réduire les vulnérabilités des petits États insulaires en développement et mettre en œuvre leurs priorités

25. On trouvera ci-après une description des activités et des mesures visant à réduire les vulnérabilités des petits États insulaires en développement et à mettre en œuvre leurs priorités, conformément au paragraphe 4 de la résolution 71/225.

26. L'inquiétude suscitée par les conséquences des changements environnementaux gagne de plus en plus de terrain dans la liste des priorités de la communauté internationale, avec, dans son sillage, un regain d'attention pour l'interaction étroite entre population, environnement et développement. Pour cette raison, la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales a publié la planche murale des Nations Unies sur la population, l'environnement et le développement dans les petits États insulaires en développement, où figurent plusieurs indicateurs démographiques et un certain nombre d'indicateurs économiques et environnementaux. Cette planche murale ainsi que les données qui y figurent paraissent tous les deux ans dans le document *World Population Prospects* que publie la Division<sup>12</sup>.

27. Le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales finance, au titre de la neuvième tranche du Compte pour le développement, la mise en place d'un projet visant à aider les petits États insulaires en développement à suivre la mise en œuvre des Orientations de Samoa et à évaluer les progrès qu'ils ont accomplis pour améliorer leur résilience et atteindre le développement durable. Ce projet, en cours d'exécution dans sept petits États insulaires en développement, vise à former les États participants à l'élaboration d'un profil national de la « vulnérabilité et de la résilience ». Ce profil attribue à chaque État une note numérique établie sur une échelle de 1 à 5 qui permet de mesurer l'ampleur des vulnérabilités et le niveau de résilience. Le projet doit prendre fin en décembre 2017. Toujours par l'intermédiaire du Groupe, le Département a organisé une manifestation à l'intention des responsables de la résilience aux risques de catastrophe dans les petits États insulaires en développement, en marge de la session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, tenue en juin 2017 à Cancun, au Mexique, en partenariat avec la Banque mondiale, la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (SIPC), le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Cette manifestation a été l'occasion pour les participants des petits États insulaires en développement de partager leurs expériences et les enseignements qu'ils en ont tirés et de constituer des réseaux, en s'inspirant de deux manifestations similaires organisées précédemment par la Banque mondiale<sup>13</sup>.

28. À la demande du Fonds monétaire international (FMI), le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a facilité, en octobre 2016 à Washington, entre des représentants du bureau de l'Alliance des petits États insulaires et du Fonds, un dialogue qui a permis de montrer l'action que mène le Fonds pour promouvoir la résilience des petits États insulaires en développement, notamment dans le domaine des catastrophes naturelles et des changements climatiques. En novembre 2016, le Bureau du Haut-Représentant a pris part à un atelier organisé par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne,

<sup>12</sup> Disponible à l'adresse <https://esa.un.org/unpd/wpp/>.

<sup>13</sup> Voir <http://www.preventionweb.net/english/professional/policies/v.php?id=53439>.



pour faciliter l'élaboration d'un projet de coopération technique interrégionale en faveur des petits États insulaires en développement. Ce projet a pour objet de montrer comment la technologie nucléaire peut aider à surmonter un certain nombre d'obstacles au développement durable dans les domaines de l'environnement maritime, du cancer et de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le Bureau du Haut-Représentant a également pris part au Forum des petits États, plateforme mise en place par la Banque mondiale pour le partage des pratiques exemplaires, la valorisation et la recherche de nouvelles solutions et la promotion de partenariats, l'objectif étant de rendre plus cohérents les efforts déployés par la communauté internationale pour aider les petits États, dont la plupart sont des petits États insulaires en développement, à surmonter les difficultés particulières auxquelles ils se heurtent en matière de développement.

29. La CNUCED a organisé, entre autres, des réunions intergouvernementales d'experts sur les incidences des changements climatiques sur le transport maritime, en particulier sur la nécessité d'adapter le secteur maritime aux effets négatifs de ces derniers. Elle a également apporté un appui technique aux petits États insulaires en développement des Caraïbes, dans le cadre d'un projet financé au titre de la neuvième tranche du Compte pour le développement, qui vise à réduire les effets des changements climatiques sur les infrastructures de transport côtier. L'objectif du projet, mis en œuvre sur la période 2015-2017, est de permettre aux décideurs, aux planificateurs des transports et aux gestionnaires des infrastructures de transport, entre autres, de mieux comprendre les incidences des changements climatiques sur les infrastructures de transport côtier, en particulier les ports et les aéroports, et de prendre les mesures appropriées pour s'y adapter.

30. ONU-Habitat a poursuivi la mise en œuvre de son Programme participatif d'amélioration des taudis, projet mondial financé par la Commission européenne<sup>14</sup>. Douze petits États insulaires en développement participent à ce projet visant à renforcer les capacités des décideurs et des autres parties prenantes qui travaillent de concert pour améliorer les conditions de vie dans les taudis et garantir la durabilité des villes, grâce à l'analyse des politiques, l'amélioration de tous les taudis, l'élaboration de stratégies de mobilisation de ressources et l'exécution de projets participatifs.

31. L'UNISDR a aidé les Gouvernements de Cabo Verde et de la Guinée-Bissau à mettre au point des systèmes de comptabilisation des pertes, afin d'honorer les engagements en matière de réduction des risques de catastrophe et de promouvoir un développement qui tient compte des risques. Il a également organisé un atelier de formation de formateurs en juin 2017 à Maurice, afin de faciliter la mise en œuvre de la Déclaration du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

32. Le Groupe du développement durable et de la gestion des catastrophes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a élaboré un programme complet de formation sur la méthode d'évaluation en cas de catastrophe de la CEPALC, qui permet aux pays d'évaluer les dégâts après la survenue d'une catastrophe et de sensibiliser davantage à la nécessité de recenser et de réduire les vulnérabilités existantes et nouvelles sur les plans social, économique et environnemental. Deux séances de formation sur cette méthode ont été organisées au début de l'année 2017 à l'intention des petits États insulaires en développement des Caraïbes.

33. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a mis en œuvre, en partenariat avec l'OIT et le PNUD, un projet sur les changements climatiques financé par l'Union européenne, qui vise à aider les pays de la région à

<sup>14</sup> Voir <https://unhabitat.org/urban-initiatives/initiatives-programmes/participatory-slum-upgrading/>.

élaborer des politiques dans les domaines des migrations et du travail, ainsi que des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. La CESAP a également organisé, au cours de la période 2016-2017, des ateliers et des séances de formation auxquels ont participé des représentants des petits États insulaires en développement du Pacifique et qui portaient sur le renforcement des systèmes d'estimation des risques multiples et des systèmes d'alerte précoce, ainsi que sur la promotion d'une agriculture résiliente aux catastrophes, et d'autres activités qui ont consisté à tester et à implanter la technologie du biogaz dans certains pays, à aider les petits États insulaires en développement de la région à élaborer des politiques sur les handicaps et à renforcer leurs capacités de produire des données et des statistiques sur l'environnement.

34. L'UNICEF a mis au profit des petits États insulaires en développement ses programmes multipays, qui couvrent toute une série de questions concernant les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux, notamment l'éducation, la nutrition, l'eau, l'assainissement et la santé. Ces programmes, dotés d'un budget de 79 661 714 dollars, couvrent 14 petits États insulaires en développement. Le programme multipays pour les Caraïbes orientales couvre huit petits États insulaires en développement, avec un budget de 31 millions de dollars. Dans l'ensemble des petits États insulaires en développement, l'UNICEF a accordé une attention particulière au renforcement de la résilience, à la gestion et à la réduction des risques de catastrophe eu égard aux incidences des changements climatiques et environnementaux sur les enfants.

35. Le PNUD a mis en place un vaste programme de travail portant sur plusieurs domaines thématiques énoncés dans les Orientations de Samoa et sur l'action plus large du système des Nations Unies en matière de partenariat, d'appui institutionnel aux petits États insulaires en développement, de suivi et de responsabilisation. Il est membre actif du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, dont l'objectif est de mieux faire comprendre les questions de développement et d'en étendre la base des connaissances y étant associée pour favoriser le débat politique sur un financement adapté aux objectifs des petits États insulaires en développement. Sur le plan de la réduction des risques de catastrophe, le PNUD met actuellement en œuvre une initiative pilote visant à évaluer les risques dans les zones urbaines. Au nombre des autres initiatives menées par le PNUD dans le Pacifique, figurent notamment le programme du Pacifique pour la résilience aux risques, le programme régional pour la résilience aux catastrophes dans le Pacifique, le Programme « Ridge-to-Reef » et le programme sur la gouvernance.

36. En 2016, le PNUD a dépensé, dans les petits États insulaires en développement, un montant total de 210,6 millions de dollars dont 43,6 millions pour les États de l'Atlantique africain, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, 50,5 millions pour les petits États insulaires en développement du Pacifique et 112,5 millions pour les États des Caraïbes. Au total, 4 millions de dollars sont allés aux initiatives et activités régionales. Le tableau ci-après récapitule les dépenses effectuées en 2016 par le PNUD au titre de la réalisation des priorités de développement durable des petits États insulaires en développement énoncées dans les Orientations de Samoa.

## Dépenses effectuées en 2016 par le Programme des Nations Unies pour le développement au titre des priorités énoncées dans les Orientations de Samoa

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Priorités énoncées dans les Orientations de Samoa</i>	<i>Dépenses</i>
Croissance économique durable, inclusive et équitable	26,2
Changements climatiques	35,3
Énergie durable	1,5
Réduction des risques de catastrophe	16,7
Océans et mers, eau et assainissement, biodiversité	9,8
Gestion des déchets	9,3
Santé	9,6
Égalité des sexes	1,3
Développement social	49,8
Moyens de mise en œuvre (y compris partenariats et appui institutionnel)	10,1
Non précisé (y compris gouvernance)	26,8
Priorités combinées	14,2
<b>Montant total des dépenses</b>	<b>210,6</b>

*Source* : Craig Hawke, « The implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development in small island developing States, presentation on UNDP support on voluntary national reviews in small island developing States », présentation faite à une manifestation parallèle organisée sur les petits États insulaires en développement en marge de la réunion du Forum politique de haut niveau (13 juillet 2017).

37. Le FNUAP a aidé les petits États insulaires en développement des Caraïbes et du Pacifique à élaborer des politiques de santé en matière de sexualité et de procréation, et des politiques de lutte contre la violence conjugale, et les petits États insulaires en développement d'Afrique à établir un rapport sur l'initiative sur l'évaluation des capacités de réduction des risques de catastrophe et à former, dans le cadre de son dispositif minimum d'urgence pour la santé reproductive en situations de crise, des professionnels de santé procréative à la prestation de services vitaux aux femmes et aux filles en situations d'urgence. Il a également continué d'aider les petits États insulaires en développement à améliorer leurs capacités de produire des données nécessaires au recensement de la population et d'élaborer des politiques et programmes démographiques axés sur la réduction des inégalités sanitaires, sociales, économiques et démographiques.

38. Parmi les initiatives menées par la FAO figurent notamment : la mise en place d'un projet visant à aider les petits États insulaires en développement à intégrer les considérations relatives aux changements climatiques dans leurs politiques agricoles et à prendre en compte les préoccupations agricoles dans les contributions déterminées au niveau national; l'organisation d'ateliers nationaux sur l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée<sup>15</sup>; la fourniture d'un appui technique et financier au secteur aquacole des petits États insulaires en développement dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives en faveur de la croissance bleue; l'appui aux processus mondiaux sur les espèces menacées et la

<sup>15</sup> L'Accord est entré en vigueur en juillet 2016.

biodiversité; et l'élaboration d'un programme régional pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement de l'océan Indien.

39. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a poursuivi la mise en œuvre du Modèle « Resilience Pathways » (les voies de la résilience), qui facilite l'harmonisation des stratégies de résilience dans différents secteurs d'infrastructures matérielles et immatérielles des petits États insulaires en développement. Le Modèle constitue une méthode originale pour améliorer la résilience tout en restant à l'intérieur de tous les grands cadres mondiaux, y compris les objectifs de développement durable et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

40. L'UIT a mis en œuvre un certain nombre de projets et de programmes visant à accroître l'accès aux technologies de l'information et des communications et leur utilisation dans les petits États insulaires en développement. Elle a particulièrement mis l'accent sur la réalisation d'un accès universel aux services de télécommunication, l'amélioration des télécommunications d'urgence, l'élaboration de politiques et de lois et règlements appropriés sur les technologies de l'information et des communications, notamment dans le cadre de la libéralisation du secteur des télécommunications et du développement de réseaux à large bande. L'UIT a également continué d'aider les équipes nationales d'intervention en cas d'incidents informatiques de la Barbade et de la Jamaïque. Ces équipes s'emploient à renforcer la cybersécurité, à détecter les menaces et à réagir rapidement en cas de cyberattaques.

41. L'UNESCO a adopté un plan d'action pour les petits États insulaires en développement, en s'appuyant sur l'expertise multidisciplinaire exceptionnelle dont elle dispose dans les domaines des sciences naturelles, de la culture, de l'éducation, des sciences sociales, des communications et de l'information. Ce plan, conçu en collaboration avec les États concernés, comprend une liste de mesures, de plans et de stratégies clés définis conformément aux priorités énoncées dans les Orientations de Samoa. L'UNESCO a également mené d'autres initiatives axées sur la réduction des risques de catastrophe, l'amélioration de la résilience des côtes et des océans, la réduction des vulnérabilités sociales et le renforcement de la connectivité en temps de crise.

42. L'ONUDI s'est employée à élargir l'accès aux sources d'énergie durables et peu coûteuses dans les petits États insulaires en développement, à accroître les possibilités d'investissement, à promouvoir les petites et moyennes entreprises, à renforcer les capacités institutionnelles et à stimuler la compétitivité industrielle. Dans le cadre de ses activités de coopération technique, elle a accordé l'importance voulue à la prise en compte de la problématique hommes-femmes, et à l'entrepreneuriat et à l'emploi des jeunes, en encourageant ces derniers à s'impliquer dans différents secteurs d'activités et en leur offrant des programmes de renforcement des capacités, d'éducation et de formation. Certaines activités de coopération technique ont porté notamment sur l'élaboration d'un programme de promotion de l'esprit d'entreprise destiné aux établissements d'enseignement secondaire de Cabo Verde et l'appui fourni aux Comores dans la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure.

43. Les Centres d'appui à la technologie et à l'innovation de l'OMPI ont permis aux innovateurs des petits États insulaires en développement d'avoir accès à des informations technologiques d'origine locale de haute qualité et aux services connexes, ce qui les a aidé à créer, développer, gérer et protéger leurs droits de propriété intellectuelle. L'OMPI a aidé les petits États insulaires en développement des Caraïbes à élaborer des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle afin d'encourager et de faciliter la création, le développement, la

gestion et la protection efficaces de la propriété intellectuelle dans ces pays. Ce soutien contribue à la création et à la consolidation d'un environnement propice aux innovations. L'OMPI a également mené des activités visant à améliorer la viabilité de l'agro-industrie dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, afin de stimuler la création d'entreprises privées dans le secteur agricole, grâce à des programmes de formation destinés aux producteurs et aux autres entreprises du secteur, qui visent à renforcer les compétences de ces derniers et à leur faire mieux comprendre l'importance du système de propriété intellectuelle pour le développement du secteur. Par son projet de marché en ligne WIPO GREEN, l'OMPI reconnaît la nécessité d'accéder aux écotechnologies pour apporter des solutions aux défis que pose le développement durable.

44. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a continué de mettre en œuvre les projets, les programmes et les ressources dont elle dispose actuellement. Il s'agit notamment de l'initiative Risques climatiques et systèmes d'alerte précoce, des projets de démonstration concernant la prévision des inondations, d'un programme de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques aux niveaux national et régional, d'un programme visant à renforcer les capacités de la région des Caraïbes sur les questions climatiques et d'un projet sur les services climatologiques visant à réduire les vulnérabilités en Haïti. Ces initiatives aident les petits États insulaires en développement à renforcer leur résilience aux phénomènes météorologiques et climatiques. Elles peuvent être mises à profit pour coordonner les investissements et mieux intégrer les systèmes d'alerte précoce.

45. Les technologies de l'information et des communications aident les petits États insulaires en développement à renforcer leur intégration régionale, à exploiter des niches de produits et services, à ratifier les accords commerciaux, à améliorer la facilitation du commerce, à renforcer les capacités productives du secteur privé et elles permettent aux décideurs de tirer parti des débouchés commerciaux. Le programme « E-solutions » aide les entreprises et les petits commerces à mieux comprendre le commerce électronique et à surmonter les obstacles à l'échange des biens et services sur Internet.

46. Le Bureau des Caraïbes d'ONU-Femmes a mis en œuvre, en collaboration avec l'UNICEF, une stratégie soucieuse de l'égalité des sexes et de la protection des enfants dans les programmes de protection sociale, qui a conduit notamment à l'élaboration d'un projet de loi sur la protection sociale à Antigua-et-Barbuda. L'objectif de ce projet de loi est de renforcer et de moderniser le dispositif réglementaire relatif à la protection sociale dans ce pays, conformément au cadre normatif des principes des droits de l'homme.

47. L'adoption d'un plan d'assistance technique (2018-2021) visant à mettre en œuvre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm a été accueillie favorablement aux Conférences des Parties de ces conventions qui se sont tenues successivement du 24 avril au 5 mai 2017. L'un des principes directeurs du plan est de faciliter la mobilisation de ressources et de l'expertise financières, techniques et technologiques en faveur des pays en développement parties, y compris les petits États insulaires en développement.

48. Les activités de l'équipe de pays des Nations Unies dans la région du Pacifique sont guidées par le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans cette région pour la période 2013-2017. Ce plan-cadre, signé par les gouvernements de 14 petits États insulaires en développement du Pacifique, donne un aperçu de la réponse collective du système des Nations Unies aux problèmes de développement et aux priorités nationales de ces États dans cinq domaines : gestion de l'environnement, changements climatiques et gestion des risques de catastrophe, égalité des sexes, croissance économique inclusive et

réduction de la pauvreté, services de base (santé et éducation) et gouvernance et droits de l'homme. L'harmonisation des priorités du système des Nations Unies dans ces domaines a permis la création du Fiji Business Disaster Resilience Council, mécanisme permettant au secteur privé de s'associer régulièrement aux partenaires et aux gouvernements pour réduire les risques naturels et se préparer aux catastrophes et y faire face le cas échéant.

49. L'action du FMI dans les petits États insulaires en développement a consisté notamment à mener des activités de contrôle, d'appui aux programmes et de renforcement des capacités. Cette action suit une note d'orientation (mise à jour en 2017) qui identifie les caractéristiques et les contraintes économiques particulières de ces États et définit le cadre opérationnel des interventions du Fonds. Le FMI a également mené, dans les petits États insulaires en développement, plusieurs études pilotes sur des questions transversales ou nouvelles concernant les domaines prioritaires pour la réalisation des objectifs de développement durable. Afin de répondre aux besoins financiers des petits États, le Conseil des gouverneurs du FMI a approuvé une augmentation de 50 % des limites d'accès aux ressources concessionnelles du Fonds et une augmentation des limites annuelles d'accès à la Facilité de crédit rapide et à l'instrument de financement rapide de 37,5 à 60 % des nouveaux quotas pour les États membres qui font face à de grandes catastrophes dont les dégâts estimés sont supérieurs ou égaux à 20 % de leur PIB. Le Fonds continue de fournir un soutien important aux petits États insulaires en développement en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique.

50. L'Organisation mondiale pour les migrations (OIM) a fait porter l'essentiel de son action sur les facteurs environnementaux et climatiques et l'incidence négative qu'ils ont sur les migrations. Dans ce cadre, elle a aidé un certain nombre de petits États insulaires en développement du Pacifique à élaborer des politiques nationales axées sur la protection des personnes déplacées et des communautés d'accueil, à concevoir un plan d'action type pour apporter des réponses au phénomène migratoire, à renforcer les capacités des communautés touchées par les changements climatiques, à mener des activités de réduction des risques de catastrophe ainsi que des recherches sur le terrain pour faciliter l'établissement de rapports nationaux sur les vulnérabilités dues aux changements climatiques et les migrations.

51. Le Secrétariat du Commonwealth a réfléchi, d'une part, à la possibilité de faire de la vulnérabilité une condition pour l'accès aux ressources concessionnelles, dans le cadre d'une étude menée dans les régions des Caraïbes et du Pacifique pour déterminer si les stratégies de développement actuelles de ces régions les avaient placées sur la bonne voie vers la réalisation du développement durable, d'autre part, à la mise en œuvre d'un projet de profilage de la résilience intitulé « Building the Resilience of Small States » (renforcer la résilience des petits États).

52. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables a mis à la disposition des petits États insulaires en développement des outils et services fondés sur les connaissances et établi une plateforme de coopération (la Lighthouses Initiative) pour faciliter la planification et la mise en œuvre de solutions d'énergies renouvelables dans ces États. Trente-six petits États insulaires en développement sont membres de cette initiative dont l'objectif est d'appuyer l'évaluation des ressources, les études sur l'intégration aux réseaux, les plans de transition énergétique et les activités de renforcement des capacités dans tous les petits États insulaires en développement. « Quickscan », méthodologie simple mais efficace permettant d'évaluer la capacité des petits États insulaires en développement à déployer des énergies renouvelables dans le secteur de l'énergie électrique, et les « Directives sur les questions relatives au réseau », qui traitent de l'intégration de

différentes sources d'énergies renouvelables dans le réseau, sont des composantes essentielles de l'initiative.

53. Les activités menées par le Gouvernement de Nauru ont consisté notamment à mettre en œuvre le programme en faveur des ménages intitulé « Strengthening domestic resource mobilization » (renforcer la mobilisation des ressources en faveur des ménages), grâce à l'élargissement de la base des recettes publiques et aux réformes fiscales, à promouvoir la viabilité budgétaire en créant le Nauru intergenerational trust fund (fonds d'affectation spéciale intergénérationnel de Nauru) et en le dotant de ressources, à investir dans l'infrastructure éducative, à lutter contre les changements climatiques, à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et à définir des objectifs dans le domaine des énergies renouvelables.

## **2. Intégration des Orientations de Samoa et du Programme 2030 dans les cadres de développement et de coopération**

54. La présente sous-section décrit les activités et initiatives qui visent à intégrer les Orientations de Samoa et le Programme 2030 dans les politiques de développement et les cadres de coopération régionaux et nationaux, en réponse aux demandes formulées dans les paragraphes 9 à 12 de la résolution 71/225 de l'Assemblée générale.

55. La CNUCED a intégré les orientations de Samoa dans ses travaux sur la logistique commerciale et des transports et dans les trois piliers de ses activités que sont la recherche et l'analyse, l'assistance technique et le renforcement des capacités et la recherche de consensus. Un module intitulé « Transitioning to Low Carbon Shipping – Sustainable Sea Transport Solutions for SIDS: Pacific Island Countries Case Studies » (« Passage aux modes de transport à faible émission de carbone – solutions de transport maritime durable pour les petits États en développement : études de cas des pays insulaires du Pacifique ») a été élaboré pour donner aux décideurs, qui souhaitent utiliser des solutions moins polluantes en matière de transport maritime, des informations sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés dans ce domaine.

56. Le « Nouveau programme pour les villes », qui, entre autres, traite des difficultés auxquelles font face les petits États insulaires en développement en matière de développement urbain, a été adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), organisée en octobre 2016 à Quito (voir résolution 71/256 de l'Assemblée générale, annexe).

57. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR) a poursuivi ses travaux visant à aider les petits États insulaires en développement à intégrer les dispositions du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (voir résolution [69/283](#), annexe II) au niveau national à travers l'élaboration de plans et stratégies de réduction des risques de catastrophe et la formulation des indicateurs du Cadre de Sendai. Au niveau sous-régional, des stratégies telles que la Stratégie de gestion globale régionale et le cadre de programmation 2014-2024 pour la région des Caraïbes, ont été définies et alignées sur les priorités et les objectifs généraux du Cadre de Sendai.

58. Le soutien apporté par la CESAP aux petits États insulaires en développement du Pacifique résulte de sa résolution 71/4, intitulée « Mise en œuvre des modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) », dans laquelle, entre autres, la Commission est priée d'aider ces États à renforcer leurs capacités et institutions nationales, d'accroître leur participation et leur représentation dans les processus régionaux et mondiaux et d'assurer le suivi de

la mise en œuvre des Orientations de Samoa et du Programme 2030. La CESAP participe également à l'élaboration de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique 2018-2022, qui utilise comme mesure de succès 36 indicateurs des objectifs de développement durable.

59. Les initiatives de mise en œuvre des Orientations de Samoa et des objectifs de développement durable de la CEPALC sont menées par le comité consultatif technique de son mécanisme régional de coordination de l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. En février 2017, en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale, la CEPALC a organisé un atelier régional pour examiner les problèmes et stratégies d'intégration des objectifs de développement durable dans les cadres de décision et de planification des petits États insulaires en développement des Caraïbes. La Commission soutient la mise en œuvre de ce processus en encourageant une coopération technique directe et en facilitant un dialogue pour établir les priorités et suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre.

60. Les programmes multipays de l'UNICEF contribuent à la mise en œuvre des volets des Orientations de Samoa relatifs à l'enfance. Ils comportent des cadres de résultats dotés d'indicateurs, de seuils de référence et de cibles spécifiques. Les indicateurs de progrès font l'objet de compte rendus annuels. L'UNICEF élabore ses programmes de pays en consultation avec les autorités nationales et régionales et les autres parties prenantes, afin qu'ils soient conformes aux priorités qu'elles ont définies, au programme mondial relatif aux petits États insulaires en développement et aux objectifs de développement durable.

61. Les travaux du PNUD sont guidés par son plan stratégique pour 2014-2017, qui tient compte des besoins particuliers des petits États insulaires en matière de développement et de la nécessité d'y apporter des solutions adaptées. Un nouveau plan stratégique pour 2018-2021 est en cours d'élaboration. Au niveau régional, le PNUD collabore étroitement avec des organisations régionales afin de transposer les objectifs de développement durable au niveau local. Le descriptif de programme sous-régional 2018-2022 du PNUD, en cours d'élaboration, mettra l'accent sur plusieurs domaines prioritaires définis dans les Orientations de Samoa. Au niveau national, le PNUD aide les petits États insulaires en développement du Pacifique à transposer les objectifs de développement durable au niveau local et à assurer une meilleure cohésion entre leurs plans et budgets nationaux de développement et les cibles définies dans les objectifs de développement durable.

62. Le document relatif au programme sous-régional (2017-2021) du FNUAP pour la région des Caraïbes repose sur un Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable et s'inspire des objectifs de développement durable, des Orientations de Samoa et du Plan stratégique de la CARICOM pour 2015-2019. Par ailleurs, le FNUAP a aidé certains petits États insulaires en développement du Pacifique à aligner leurs plans nationaux de développement sur les Orientations de Samoa et les objectifs de développement durable.

63. La FAO a lancé le « Programme d'action mondiale sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement » à la quarantième session de sa Conférence générale de juillet 2017. Elle avait été invitée à faciliter l'élaboration de ce programme d'action au paragraphe 61 des Orientations de Samoa et les initiatives engagées en ce sens ont été saluées par l'Assemblée générale au paragraphe 7 de sa résolution 71/225. Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du Programme, elle a mis en place une initiative interrégionale sur



les petits États insulaires en développement avec le concours de ses bureaux régionaux.

64. L'UIT a intégré les Orientations de Samoa dans l'ensemble de ses programmes et activités. L'UNESCO a, pour sa part, instauré une procédure pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'action pour les petits États insulaires en développement aux niveaux local, national et régional avec le concours de ses réseaux et partenaires dans le monde.

65. La stratégie à long terme de l'ONUDI pour un développement industriel inclusif et durable a pour objet d'exploiter pleinement le potentiel qu'offrent les entreprises dans la réalisation du développement durable et la prospérité durable pour tous. L'ONUDI est déterminée à aider les gouvernements des petits États insulaires en développement, qui sont clairement mentionnés dans ses programmes et budgets, ainsi que dans son cadre de programmation à moyen terme.

66. Les projets de l'OMM visent à faire face aux phénomènes météorologiques, climatiques et hydrologiques extrêmes, et à chercher à doter les petits États insulaires en développement des moyens et matériels nécessaires à la prévision de ces catastrophes et à la diffusion d'alertes en précisant les conséquences afin que le public puisse agir ou réagir en conséquence. Des initiatives sont engagées pour assurer une plus grande implication des mécanismes de coordination en place au niveau national de manière à aligner les plans des services nationaux de météorologie et d'hydrologie sur les cadres stratégiques nationaux et des Nations Unies.

67. Comme d'autres organismes des Nations Unies présentes dans le Pacifique, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a directement aligné son programme sur les objectifs de développement durable. Elle veille ainsi à ce que l'ensemble des indicateurs du cadre de résultats de la nouvelle stratégie des Nations Unies pour le Pacifique 2018-2022 et le nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement soient en adéquation avec les objectifs de développement durable et soient suivis par les territoires et les pays du Pacifique eux-mêmes. Le bureau multipays des Caraïbes d'ONU-Femmes a collaboré avec le programme de statistique de la CARICOM à la définition d'indicateurs relatifs à l'égalité des sexes pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes, qui leur permettront de rendre compte de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, des objectifs de développement durable et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

68. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2013-2017 pour la région du Pacifique est un plan-cadre multipays régional qui régit l'aide qu'apporte le système des Nations Unies aux États Membres de cette région. Élaboré en fonction des priorités de développement nationales et régionales des petits États insulaires en développement du Pacifique, il est complété par le plan-cadre multipays 2013-2017, plan d'opérationnalisation de 14 matrices de résultats alignées sur les priorités de chaque pays. Les priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement correspondent dans les grandes lignes aux priorités régionales énoncées dans le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique et son cadre de résultats fait fortement écho aux Orientations de Samoa et est le reflet d'un partenariat véritable et durable, surtout au niveau national.

69. Les activités menées par l'OCHA dans la région de l'Asie et du Pacifique dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence et l'élaboration de politiques de résilience aux risques de catastrophe sont en parfaite adéquation avec

les objectifs de développement durable, le Cadre de Sendai et la stratégie régionale adoptée à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à New Delhi en 2016. Dans plusieurs petits États insulaires en développement, le réseau de bureaux de pays et de bureaux auxiliaires de l'OIM est chargé d'analyser les questions et l'évolution des tendances relatives aux migrations au niveau national, ainsi que de planifier, d'élaborer et de mettre en œuvre des projets et programmes. Les plans, programmes et projets ainsi élaborés tiennent pleinement compte des Orientations de Samoa et des objectifs de développement durable.

70. Le nouveau plan stratégique 2017/18-2020/21 du Secrétariat du Commonwealth cherche à atteindre des résultats conformes à 12 des 17 objectifs de développement durable, en veillant à ce que les programmes et l'assistance technique apportée renforcent les plans nationaux des États membres et répondent à leurs priorités dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, grâce à une planification, à un suivi et à des évaluations plus participatives et davantage fondées sur des données factuelles. Le plan vise également à améliorer la cohérence des programmes nationaux et régionaux, ainsi que les partenariats et les réseaux. Le programme de travail 2016-17 de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables dans son ensemble est conforme à l'objectif 7 des objectifs de développement durable, qui est de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable, et au Programme 2030.

71. Grâce à l'appui du PNUD, le Gouvernement de Nauru a planifié une consultation nationale en 2017 à laquelle participeront des parties prenantes clefs, afin de sensibiliser fortement à l'importance des objectifs de développement durable et de transposer et d'intégrer le Programme 2030 dans les plans et les processus budgétaires nationaux. Au niveau régional, une feuille de route régionale relative aux objectifs de développement durable est en cours d'élaboration, le but étant d'assurer collectivement le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs, du Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique et des Orientations de Samoa. Les dirigeants du Forum des îles du Pacifique devraient l'entériner en septembre 2017.

### **C. Mise en corrélation des Orientations de Samoa et du Programme 2030 avec les processus mondiaux**

72. Les paragraphes qui suivent examinent la suite donnée ou l'attention qui a été dûment prêtée aux priorités de développement durable des petits États insulaires en développement définies dans les Orientations de Samoa et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 par les grandes conférences et réunions pertinentes des Nations Unies au cours de la période considérée, et répondent aux préoccupations exprimées aux paragraphes 5, 11 et 14 de la résolution 71/225 de l'Assemblée générale.

73. Le Département des affaires économiques et sociales a aidé le Gouvernement des Bahamas à organiser un colloque intitulé « Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Orientations de Samoa dans les petits États insulaires en développement : préparation des institutions publiques et mobilisation de partenariats » à Nassau en février 2017<sup>16</sup>. Les participants ont examiné comment les petits États insulaires en développement organisaient leurs institutions publiques respectives pour faire avancer la mise en œuvre des objectifs

<sup>16</sup> Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/?page=view&nr=2116&type=13&menu=1634>.

de développement durable. Le Département a également aidé les petits États insulaires en développement des Caraïbes à élaborer une première série d'indicateurs de base à partir des indicateurs des objectifs de développement durable de la catégorie I/II approuvés par le Groupe d'experts de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Afin d'aider les petits États insulaires en développement à préparer la réunion de haut niveau intitulée « Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » (la Conférence sur les océans), le Groupe des petits États insulaires en développement du Département a organisé, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Bureau des Nations Unies pour le développement durable, une réunion des petits États insulaires en développement préparatoire à la Conférence de haut niveau consacrée à l'objectif 14 (la Conférence sur les océans) à Jeju (République de Corée) en mars 2017<sup>17</sup>, leur offrant ainsi un espace de discussion et d'échange d'idées sur les moyens de faire avancer leurs priorités à la Conférence sur les océans.

74. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a procédé en 2016 à un examen à mi-parcours approfondi de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul<sup>18</sup> dans le cadre duquel un certain nombre de problèmes concernant les petits États insulaires en développement, dont la vulnérabilité aux changements climatiques et la sortie de la catégorie des PMA, ont été examinés. En octobre 2016, lors de la Conférence Habitat III, le Bureau du Haut-Représentant, le Département des affaires économiques et sociales et l'Alliance des petits États insulaires ont organisé une réunion de haut niveau sur la résilience urbaine et le développement urbain durable dans les États insulaires en développement afin de traiter de divers problèmes urbains et de donner des orientations sur les solutions les plus efficaces pour permettre à ces États de renforcer la résilience et la durabilité de leurs établissements humains.

75. En novembre 2016, à Maurice, l'UNISDR a accueilli la sixième session de la Plateforme régionale africaine et la cinquième réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe, à l'issue desquelles a été élaboré le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Afrique<sup>19</sup>. La conférence a été notamment marquée par la tenue d'une session extraordinaire sur la sensibilisation aux tsunamis. La Plateforme océanique pour la gestion des risques de catastrophe organisée chaque année s'est déroulée à Suva en octobre 2016. Le document final de la réunion a réaffirmé l'adhésion politique des États insulaires en développement du Pacifique au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et à son Cadre régional pour un développement résilient dans le Pacifique, approche intégrée pour faire face aux changements climatiques et promouvoir la gestion des risques de catastrophe, les pays s'engageant à intensifier et à intégrer davantage leurs initiatives destinées à renforcer la résilience face aux catastrophes.

76. ONU-Habitat assure la coordination au sein du système des Nations Unies pour la mise en œuvre du « Nouveau Programme pour les villes », document final d'Habitat III (voir résolution 71/256 de l'Assemblée générale, annexe). Les

<sup>17</sup> Voir [www.unosd.org/index.php?page=view&type=13&nr=78&menu=177](http://www.unosd.org/index.php?page=view&type=13&nr=78&menu=177).

<sup>18</sup> Voir <http://unohrls.org/midterm-review-ipoa>

<sup>19</sup> Voir [www.unisdr.org/we/inform/events/49455](http://www.unisdr.org/we/inform/events/49455) et [www.preventionweb.net/files/494555](http://www.preventionweb.net/files/494555).

paragraphe 6, 19, 64, et 114 c) du Programme font spécifiquement référence aux petits États insulaires en développement. Une attention particulière est portée à la résolution des difficultés nouvelles et sans précédent auxquelles tous ces pays font face en matière de développement urbain.

77. Le bureau sous-régional de la CEPALC dans les Caraïbes a continué d'appeler l'attention sur les difficultés et les priorités des petits États insulaires en développement dans les réunions et processus régionaux comme la table ronde sur le développement des Caraïbes et le Comité de développement et de coopération des Caraïbes. Ces initiatives attestent de la volonté continue de la Commission de mettre en place un mécanisme pour faciliter le partage d'idées et favoriser la mise en œuvre et l'intégration des objectifs de développement durable dans la région des Caraïbes.

78. Le FNUAP a aidé les petits États insulaires en développement des Caraïbes à organiser des consultations sous-régionales en Jamaïque dans le cadre du Consensus de Montevideo et des objectifs de développement durable, l'accent étant mis sur les questions relatives au développement et à la population. La FAO a mené une série de consultations auxquelles des partenaires et parties prenantes des petits États insulaires en développement sont intervenues pour que le processus consultatif aux fins de l'élaboration du programme d'action global sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement soit aussi inclusif que possible et que chaque partenaire puisse contribuer à sa mise en œuvre en fonction de son avantage comparatif. Pour l'UNESCO, les problèmes des petits États insulaires en développement sont une priorité et les processus internes concernés de l'Organisation ont été conçus de manière à en tenir compte. Par ailleurs, le développement durable des petits États insulaires en développement a été identifié comme un domaine d'action prioritaire dans les documents stratégiques approuvés par le Conseil d'administration de l'UNESCO (stratégie à moyen terme, programme et budget, plan d'action, stratégie de lutte contre les changements climatiques, etc.). Dans la mesure du possible, tous ces États se sont vu conférer un statut prioritaire dans tous les secteurs de programme de l'Organisation.

79. L'ONUDI met à profit sa fonction de forum mondial pour placer les petits États insulaires en développement au cœur de diverses rencontres internationales qu'elle organise, par exemple la Conférence générale de l'ONUDI, la Conférence ministérielle des pays les moins avancés organisée chaque année et le Forum de l'énergie de Vienne. Le programme de développement de l'OMPI met l'accent sur la fourniture de moyens aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement et sur le renforcement de leurs capacités afin qu'ils puissent mettre le système de la propriété intellectuelle (PI) au service du renforcement de leurs économies.

80. L'OMPI a pris en charge la participation de plusieurs petits États insulaires en développement du Pacifique à son Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. ONU-Femmes continue de placer au rang de ses priorités les problèmes et les préoccupations des petits États insulaires en développement dans le cadre de ses conférences et réunions régionales ou thématiques, tandis que le Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm a pour sa part tenu compte des préoccupations et priorités de ces États dans ses processus décisionnels.

81. Les organismes membres de l'équipe de pays des Nations Unies pour le Pacifique ont soutenu activement la prise en compte des opinions des pays du Pacifique dans les débats et processus mondiaux. À cet égard, ils ont, entre autres, aidé les petits États insulaires en développement du Pacifique affectés par le climat à préparer les vingt-deuxième et vingt-troisième sessions de la Conférence des

Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), assuré la coordination des consultations régionales des pays du Pacifique en vue du Sommet mondial sur l'action humanitaire, du Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique et la mise au point définitive et le lancement des objectifs de développement durable. En collaboration avec l'Alliance de l'océan Pacifique, le Forum des îles du Pacifique et d'autres organisations régionales compétentes, l'équipe a également aidé les petits États insulaires en développement du Pacifique à organiser leurs consultations régionales et à se préparer pour la Conférence sur les océans.

82. OCHA aide les représentants des petits États insulaires en développement du Pacifique, y compris les responsables de la gestion des catastrophes, à participer aux réunions, manifestations et processus régionaux et sous-régionaux. L'OMM considère les petits États insulaires en développement comme une de ses principales priorités et intègre, autant que possible, leurs intérêts et préoccupations au programme des manifestations et conférences qu'il organise. Une bonne partie de ses nouveaux projets traitent principalement de ces états ou leur consacrent un volet spécial. Le FMI organise des lieux de rencontres et diverses instances, par exemple des manifestations de haut niveau lors de sa réunion annuelle de printemps, pour que les petits États insulaires en développement puissent débattre de ses initiatives, en présence de la direction et du personnel ainsi que d'autres parties prenantes. Le Fonds a également un groupe de travail permanent sur les petits États insulaires en développement qui débat des questions d'orientation générale et des meilleures pratiques de ses départements et gère un site web d'échange de connaissances sur les petits États insulaires en développement.

83. Les conférences, réunions et processus de l'OIM en rapport avec le climat et l'environnement sont largement axés sur les vulnérabilités propres aux États insulaires en développement. De nombreux États ayant récemment adhéré à l'Organisation sont des États insulaires en développement particulièrement préoccupés par les vulnérabilités climatiques et la migration. Le Secrétariat Commonwealth organise la conférence biennale mondiale sur les petits États, à l'occasion de laquelle les principales parties prenantes des États membres et au-delà échangent les bonnes pratiques et débattent des priorités et du plan d'action des petits États. Le Commonwealth a également un programme de travail spécifique pour les petits États dans les domaines aussi larges que sont le renforcement de la résilience, l'analyse stratégique, le renforcement des capacités et la mobilisation mondiale.

### **III. Contrôle et suivi**

84. Au paragraphes 122 et 123 des Orientations de Samoa, les dirigeants du monde ont demandé à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à leurs organes subsidiaires de superviser la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de la Barbade, de la Stratégie de Maurice et des Orientations de Samoa, y compris par l'utilisation des dispositifs de responsabilisation des commissions régionales, et rappelé que l'Assemblée et le Conseil, ainsi que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, convoqué sous leurs auspices, devraient consacrer le temps nécessaire à l'examen des problèmes que pose le développement durable pour les petits États insulaires en développement afin de renforcer leur engagement et de les aider à mettre à exécution leurs promesses. La présente section rend compte des activités de contrôle, d'examen et de suivi réalisées au cours de la période considérée.

## A. Forum politique de haut niveau 2017

85. En réponse au paragraphe 16 de la résolution 71/225 de l'Assemblée générale, la neuvième session de la réunion consacrée à l'étude thématique du Forum politique de haut niveau 2017 a porté exclusivement sur l'examen de questions relatives aux petits États insulaires en développement. Pour que ces États réalisent les objectifs de développement durable, un engagement s'impose au plus haut niveau politique, de même qu'une large consultation et une collaboration au niveau politique dans les instances traditionnelles. Tous les secteurs doivent pouvoir bénéficier d'un encadrement stratégique porteur de changement. Pour assurer la prise en main du Programme 2030 et garantir des synergies positives, il importe au plus haut point que les Orientations de Samoa et les objectifs de développement durable soient pris en compte au niveau national, y compris dans les cadres et budgets à moyen terme. Il convient de renforcer les capacités dans tous les secteurs, en particulier pour la collecte et l'utilisation de données, et de partager les informations de manière à améliorer la transparence et à renforcer la responsabilisation et la confiance. L'intervention du Ministre jamaïcain du travail et de la sécurité sociale sur le site Web du programme « Vision 2030 Jamaica » s'est inscrite dans cette perspective. Le fardeau et la menace que constituent les maladies transmissibles et non transmissibles restent des préoccupations mondiales graves et sont l'un des défis majeurs pour les petits États insulaires en développement au XXI<sup>e</sup> siècle. L'information donnée par la FAO aux participants à la réunion sur le contenu du « Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement » montre qu'une des exigences des Orientations de Samoa a été remplie avec satisfaction. Ce programme constitue un cadre de collaboration dans lequel les petits États insulaires en développement et leurs partenaires de développement peuvent définir et mettre en œuvre des actions plus cohérentes pour promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition. Par ailleurs, dans le cadre d'une initiative de collaboration entre petits États insulaires en développement, le Gouvernement de Singapour et le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales ont organisé conjointement un déjeuner spécial pour les petits États insulaires en développement pour témoigner de l'aide que leur apporte le système des Nations Unies au niveau régional et mondial pour préparer leurs examens nationaux volontaires.

## B. Examens nationaux volontaires

86. Deux petits États insulaires en développement, Belize et les Maldives, ont proposé de réaliser des examens nationaux volontaires dans le cadre du forum politique de haut niveau en 2017. Belize<sup>20</sup> a réalisé d'importants progrès dans la transition des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable. Les plans de développement à long terme reposent désormais sur le programme « Horizon 2030 : cadre de développement national pour Belize 2010-2030 ». Une gouvernance démocratique pour une administration publique efficace et pour le développement durable, l'éducation, la résilience économique ainsi qu'une citoyenneté et un environnement sains sont les priorités stratégiques du pays d'ici 2030. S'appuyant sur ce plan de développement à long terme et cherchant à guider la mise en œuvre des objectifs de développement durable, Belize a adopté la « Stratégie pour la croissance et le développement durable 2016-2020 », approche systématique et intégrée, fondée sur les principes du

<sup>20</sup> Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=30022&nr=483&menu=3170>.

développement durable pour favoriser un rôle actif de l'État, l'accès aux marchés mondiaux et la mise en œuvre d'une politique sociale innovante.

87. Comme la plupart des petits États insulaires en développement, les Maldives<sup>21</sup> font face à de grandes difficultés économiques, sociales et environnementales, aggravées par les changements climatiques et leur vulnérabilité aux chocs internes et externes. Par ailleurs, l'insularité géographique, la dispersion de la population et le coût élevé des transactions limitent les économies d'échelle potentielles. En dépit de ces difficultés, le pays a fortement progressé dans les domaines suivants : éradication de l'extrême pauvreté, instauration d'une éducation et de soins de santé pour tous, protection des terres et biodiversité marine. Néanmoins, pour qu'aucun Maldivien ne soit laissé de côté, il convient de redoubler d'efforts dans des domaines tels que l'autonomisation des femmes, le renforcement des mécanismes de gouvernance et de justice, la réduction des disparités économiques, ainsi que la consommation et la production durables.

### C. Coordination du Secrétariat

88. Au paragraphe 120 des Orientations de SAMOA, les dirigeants du monde ont prié le Secrétaire général, entre autres : a) de faire en sorte que le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat poursuive son analyse, dans le cadre du mandat d'appui et de services consultatifs qui est le sien, et continue de communiquer des informations concernant la situation des petits États insulaires en développement et b) de s'assurer que le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement veille, conformément à son mandat qui consiste à défendre la cause de ces pays, à ce que les Orientations de Samoa et les questions relatives aux petits États insulaires en développement soient prises en compte à tous les niveaux dans les activités du système des Nations Unies, améliore la cohérence de l'action menée, aux niveaux national, régional et mondial, par le système des Nations Unies eu égard à ces États, et continue à mobiliser un soutien international et des ressources à l'appui de la mise en œuvre par les petits États insulaires en développement des Orientations de Samoa.

89. Depuis la dernière période considérée, le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont pris des mesures concrètes pour institutionnaliser leur collaboration. Des canaux de communication systématiques ont été établis au niveau des directeurs en vue d'assurer une meilleure coordination et planification de leurs activités en faveur des petits États insulaires en développement. Une « présidence alternée » des réunions du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement a été adoptée et des manifestations parallèles font régulièrement l'objet d'une préparation conjointe lors des conférences mondiales. Cette démarche s'est avérée concluante, comme en atteste la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, Habitat III et la deuxième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe. Les deux groupes ont par ailleurs amélioré la collaboration et le cofinancement des activités en faveur des petits États insulaires en développement, comme la Conférence sur les partenariats entre secteur public et secteur privé pour les petites îles, organisée à Aruba en mars 2017, et la réunion préparatoire des petits États

<sup>21</sup> Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=30022&nr=374&menu=3170>.

insulaire en développement en vue de la Conférence sur les océans consacrée à l'objectif 14 des objectifs de développement durable. Le Département et le Bureau du Haut-Représentant ont continué d'apporter un appui conjoint au Comité de pilotage des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement. La diffusion d'invitations conjointes cosignées par les chefs du Département et du Bureau du Haut-Représentant dans le cadre de l'organisation de manifestations auxquelles participent ces États a contribué à rendre plus transparente la communication avec les États Membres.

#### **IV. Conclusion**

90. Le système des Nations Unies et les autres entités et organisations partenaires ont réalisé des progrès dans l'appui à la mise en œuvre des Orientations de Samoa et dans la réduction des vulnérabilités des petits États insulaires en développement. Ils ont également renforcé les liens entre leurs processus mondiaux et les Orientations de Samoa et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Toutefois, beaucoup reste encore à faire.

91. Les petits États insulaires en développement font avancer leurs plans de mise en œuvre et intègrent les cibles des objectifs de développement durables dans leurs plans et politiques de développement nationaux. Ils sont encouragés à procéder aux examens volontaires nationaux pour évaluer les progrès et identifier les écarts de mise en œuvre. Parallèlement, toutes les opportunités de synergies entre le Programme 2030 et les Orientations de Samoa doivent être saisies pour tirer le maximum de bénéfices de la mise en œuvre de ces deux programmes.

---